

*Budget principal pour 1974-1975*

Crédit L10—Société canadienne de télécommunications transmarines.

Crédits 1 et 5—Postes.

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45, L50 et 55—Ministère des Transports.

Crédit 60—Administration de pilotage de l'Atlantique.

Crédits 70 et 75—Commission canadienne des transports.

Crédit 80—Administration de pilotage des Grands lacs ltée.

Crédit 85—Administration de pilotage des Laurentides.

Crédits 90, 95 et L100—Conseil des ports nationaux.

Crédit L105—Société des transports du Nord limitée.

Crédit 110—Administration de pilotage du Pacifique.

Crédits 115 et 120—Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

Crédit L65—Chemins de fer Nationaux du Canada.

Au comité permanent des Privilèges et des Élections

Crédit 10—Directeur général des élections.

Au comité permanent des Affaires des anciens combattants

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère des Affaires des anciens combattants.

Au comité permanent des Prévisions budgétaires en général

Crédit 1—Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs.

Crédit 1—Conseil privé.

Crédit 15—Commissaire aux langues officielles.

Crédit 25—Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Crédit 1—Département d'État chargé de la Science et de la Technologie.

Crédit 5—Conseil des Sciences du Canada.

Crédit 110—Commission de la Fonction publique.

Crédits 1, L5 et 10—Ministère des Approvisionnements et Services.

Crédit 15—Les Arsenaux canadiens limitée.

Crédit 20—Auditeur général.

Crédit 20—Corporation commerciale canadienne.

Crédit 5—Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Conseil du Trésor.

Crédits 25, 30 et 35—Conseil national de recherches du Canada.

Au comité permanent de la Procédure et de l'Organisation

Crédit 1—Le Sénat.

Crédit 5—La Chambre des communes.

Crédit 10—Bibliothèque du Parlement.

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous savons bien que cette motion ne peut être débattue, mais je voudrais faire ce qu'on pourrait appeler une mise en garde à la Baldwin d'après l'illustre député de Peace River.

Étant donné que personne ici n'est vraiment satisfait de la façon dont le budget des dépenses est étudié aux comités, nous espérons qu'on n'imposera aucune restriction à la comparution de fonctionnaires devant les comités. Espérons aussi que nous reprendrons notre rôle habituel et que

[M. l'Orateur.]

la doctrine Macdonald, qui a été formulée et reprise en décembre 1973, sera encore une fois mise au rancart. J'espère que nous nous mettrons à l'œuvre et que les fonctionnaires pourront témoigner sans contrainte devant les comités et nous aider à bien examiner ces prévisions de dépenses.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Gilles Caouette (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

**M. Caouette (Charlevoix):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je désire simplement faire la critique habituelle. Il s'agit d'un document qu'on vient de recevoir et qui est encore rédigé seulement en anglais. Je désire faire remarquer au motionnaire qu'à l'avenir on aimerait bien l'obtenir rédigé dans les deux langues, c'est-à-dire l'obtenir aussi en français.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### LE VOTE SUR LE SOUS-AMENDEMENT À L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je voudrais donner des précisions au sujet des travaux de la Chambre prévus pour aujourd'hui. En vertu du Règlement, le vote sur le sous-amendement devrait normalement avoir lieu à 4 h 45. Il a été proposé—et, pour autant que je sache, convenu—que la mise aux voix pourrait avoir lieu immédiatement après le son du timbre à 2 h 30, à condition que le temps de débat consacré au scrutin puisse être rattrapé à la fin de l'après-midi.

**M. l'Orateur:** Si la présidence a bien compris, le timbre sera actionné à 2 h 30. Je me demandais si le président du Conseil privé n'allait pas proposer de limiter la durée de la sonnerie.

● (1110)

**M. MacEachen:** Quinze minutes, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le timbre se fera entendre pendant quinze minutes et le vote aura lieu à 2 h 45. D'accord?

**Des voix:** D'accord.